



[COVID 19] NEXITY S'ENGAGE VIS-À-VIS DE SES PARTENAIRES TPE/PME POUR SOUTENIR DURABLEMENT LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Paris, le 25 juin 2020

Nexity, conscient de sa responsabilité d'utilité dans le monde qui l'entoure, s'engage durablement auprès de ses partenaires TPE / PME du secteur du bâtiment en signant une charte. Via cette démarche, le Groupe se mobilise et prend des mesures concrètes pour accompagner la relance de l'activité immobilière en protégeant l'écosystème des entreprises les plus fragiles dans le contexte actuel.

Les engagements de Nexity s'articulent autour de 4 axes :

- donner aux entreprises une profondeur de carnet de commandes leur permettant d'anticiper leur activité ;
- prendre en charge la part des surcoûts de chantiers directement liés à l'application des nouvelles normes sanitaires imputables au Covid ;
- réduire les délais de paiements pour soutenir la trésorerie des TPE / PME ;
- accompagner les TPE dans leur croissance par du mentorat et de la formation pour mieux maîtriser les prix des fournitures.

Plus spécifiquement,

1/ pour les petites et moyennes entreprises du secteur (moins de 250 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euro) :

- Mettre en place une démarche partenariale pour trouver les solutions les plus équilibrées en matière de sécurisation du bilan et de la trésorerie de ces entreprises ;
- Mettre au service des entreprises partenaires les conditions privilégiées négociées auprès des fournisseurs référencés pour maîtriser les prix des fournitures et les chaînes d'approvisionnement ;
- Prendre en charge tout ou partie des surcoûts de nettoyage et de désinfection des chantiers ;
- S'engager à respecter des délais de paiement de 30 jours.

2/ pour les plus petites entreprises (moins de 10 salariés)

- Désigner un interlocuteur privilégié dans le Groupe NEXITY pour les accompagner tout au long de nos relations ;
- Faire bénéficier de formations dispensées à nos salariés aux salariés de ces entreprises lorsque cela est utile.

Selon Alain Dinin, Président-Directeur général de Nexity :

« La vocation de Nexity est d'être utile à ses clients, à la société et au monde dans lequel il intervient. Cette utilité étant la condition d'une performance économique durable, nous pensons devoir être acteur de la relance de l'activité économique immobilière, qui doit passer, dans le contexte actuel, par la recherche d'une solution équilibrée protégeant les entreprises les plus fragiles et leurs salariés »



ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY

Pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités, Nexity propose la plus large gamme de conseils et d'expertises, de produits, de services ou de solutions afin de mieux prendre en compte les besoins de nos clients et répondre à toutes leurs préoccupations.

Nos métiers - transaction, gestion, conception, promotion, aménagement, conseil et tous les services associés - sont désormais organisés pour les servir et les accompagner. Premier acteur de référence de notre secteur, nous sommes résolument engagés envers tous nos clients mais aussi vis-à-vis de notre environnement et de toute la société.

Nexity est coté au SRD et au Compartiment A d'Euronext

Membre des Indices : SBF80, SBF120, CACMid60, CAC Mid & Small et CAC All Tradable

Mnemo : NXI - Code Reuters : NXI.PA - Code Bloomberg : NXI:FP

Code ISIN : FR0010112524

CONTACT

Blandine CASTARÈDE – Directrice de la communication et de la marque / +33 (0)1 85 55 15 52 – bcastarede@nexity.fr